

**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 28 JUIN 2019****Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le 28 du mois de juin (28.06.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 21 juin 2019, s'est assemblé en salle Gascogne, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 9

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 9

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

M. BAZIN (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)

Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)

M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à M. VERIL Claude (Délégué titulaire)

M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)

M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)

Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 2

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **M. BERTELLI Jean-Claude**

DELIBERATION N°06/2019-04
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT MIXTE
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu l'article L.5211 du le Code général des collectivités territoriales,
Le rapport d'activité annuel établit un bilan des actions engagées dans le champ des différentes compétences du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activité répond à une obligation légale détaillée à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit en effet que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement aux maires des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

Ce rapport fait l'objet d'une prise de décision par le Conseil syndical, après présentation par le Président.

Ce rapport comprend les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique.

Le rapport d'activité 2018 est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2018 du syndicat Tarn-et-Garonne Numérique tel qu'il est proposé en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **02 JUL. 2019**
et de la publication le **02 JUL 2019**

Fait à Montauban, le 28 juin 2019

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z